



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**GRETA
CFA
DU MAINE**

Aides & Dispositifs Pour les apprentis

72/53

Maj mars 2025

ARS

Allocations de Rentrée Scolaire



**Pour la rentrée 2024 le montant de
l'allocation de rentrée scolaire est de 454,59
€ par enfant
de 15 à 18 ans.**

**Elle est versée aux familles sous conditions
de ressources.**



Aide au Premier Equipement



- ❖ Il s'agit du 1^{er} équipement pédagogique nécessaire à l'exécution de la formation
- ❖ Attribuée par les opérateurs de compétences OPCO
- ❖ jusqu'à 500 € maximum
- ❖ La demande est réalisée par l'établissement scolaire.



Aide au Permis de conduire

(Permis B)

pour les Apprentis



- être âgé d'au moins 18 ans
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B
- Ne pas avoir passé ou obtenu le permis de conduire
- Montant : 500 €



GARAGE SOLIDAIRE

CARBUR'PERA

72

Tél : 02 43 72 85 71

carburpera@gmail.com





BESOIN DE RÉPARER VOTRE VOITURE ?

BESOIN D'ENTREtenir VOTRE VÉHICULE ?

BESOIN DE CHANGER VOS PNEUS ?

BESOIN D'ACHETER UN VÉHICULE ?

DÉCOUVREZ NOTRE GARAGE SOLIDAIRE



POUR QUEL PUBLIC ?

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires du RSA
- Jeunes de la Mission Locale
- Personnes suivies par Cap Emploi
- Intérimaires
- Salariés en contrat d'alternance
- Salariés en CDD
- Etc

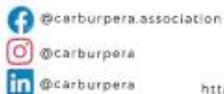
CONDITION D'ACCÈS : QUOTIENT FAMILIAL < 1 000€

DES TARIFS QUI S'ADAPTENT À VOUS !

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET CARBURPERA.FR

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ-NOUS !

02 43 72 85 71 - carburpera@gmail.com
366 Avenue Georges Durand
72100 Le Mans



<https://www.carburpera.fr>



PHOTO LE MANE LIBRE

GARAGE SOLIDAIRE



PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Sur prescription :

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires du RSA
- Jeunes de la Mission Locale
- Personnes suivies par Cap Emploi
- Intérimaires

Sans prescription :

- Salariés en contrat d'alternance
- Salariés en CDD / CDDI
- Salariés des GEIQ

Quotient familial < 1000€ (CAF)

SERVICES PROPOSÉS



Entretien courant des voitures
Réparations mécaniques



Vente de véhicules d'occasion, avec
l'entretien effectué et une garantie
de 3 mois



QUEL COÛT ?

Adhésion à l'association : 5€
Diagnostic voiture : 40€

Le coût de la main d'oeuvre est de
40€ de l'heure. Les pièces sont
sur devis en fonction du véhicule.

Possibilité de remorquage (selon
véhicule) facturé en fonction des
KM :

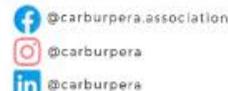
- 0-15 km : 15€
- 16-25 km : 25€
- 25-50 km : 50€



CARBUR'PERA

02 43 72 85 71 - carburpera@gmail.com

366 Avenue Georges Durand



<https://www.carburpera.fr>



Plateforme

Mobilité

53

**Centre de ressources et
d'expertise
En Mobilité (CREM)**

Tél : 02 43 66 68 82

ETIC 53

Tél : 02 43 30 45 00



Mise à disposition de véhicules

Contacts



MAYENNE
Régis RUAULT
garage@etic53.fr

LAVAL
Sandrine GAUTIER
mobilite@etic53.fr



Centre de Ressources et d'Expertise
en Mobilité (CREM)

☎ 02.43.66.68.82

✉ mobilite53@gmail.com



Pour vos trajets professionnels,
rendez-vous administratif ou de santé,
nous vous proposons :

Un service de mise à disposition de
véhicule sur le département de la
Mayenne



Quelle est la procédure ?

1. La **fiche de prescription est obligatoire** et est remplie **par le prescripteur** (Mission locale, France Travail, Antenne solidarité, Cap emploi, etc) puis **transmise à ETIC 53** (Sandrine ou Régis).

2. Le bénéficiaire est ensuite contacté pour prévoir la mise à disposition.

3. Contractualisation :

Le jour de la mise à disposition, l'utilisateur doit apporter :

- ✓ 1 justificatif d'identité
- ✓ 1 justificatif de domicile
- ✓ Le permis de conduire
- ✓ Le dépôt de garantie
- ✓ Permis AM pour les utilisateurs d'un scooter nés après le 31/12/1987

4. Lors de la mise à disposition du véhicule :

- ✓ Lecture & Signature du contrat de location
- ✓ Etat des lieux du véhicule
- ✓ Essai du véhicule

Le véhicule part de l'Association **propre et avec le plein** de carburant : il **revient dans le même état**. Si non respecté, le complément de plein et/ou le nettoyage **seront facturés**.

Les factures sont à régler à chaque fin de contrat de location.

Tarifs



Scooter : 2.50€ / jour
Dépôt de garantie : 260€
Thermique / Electrique
(autonomie de 60 kms)
Gants obligatoires à prévoir

Voiture : 4,50€ / jour
Dépôt de garantie : 340€



Le dépôt de garantie sera détruit ou restitué par un courrier simple à l'utilisateur dans un délai de deux mois après la date de restitution du véhicule.



Vélo : 0,50€ / jour
Dépôt de garantie : 100€
Vélo à Assistance Electrique : 1,50€ / jour
Dépôt de garantie : 300€
Autonomie de 60 à 90 kms
Durée de charge : 2h
Casque à prévoir

Tout dépassement kilométrique sera facturé comme suit :

- 0,12€ le km pour un scooter
- 0,30€ le km pour une voiture

La Carte Mobi de Transport des Pays de la Loire



- ❖ Une carte gratuite et nominative
- ❖ Valable 1 an
- ❖ -75 % ou - 50 % sur vos billets en seconde classe Aléop en TER
- ❖ Elle est accessible à toutes et tous (étudiant, retraité, salarié, demandeur d'emploi...) selon les ressources du foyer. Les enfants peuvent également bénéficier de la carte.

Les billets sont valables :

- ❖ A bord des TER en Région Pays de la Loire
- ❖ Pour vos voyage depuis/vers la région Bretagne et Centre val de Loire (la gare de départ ou d'arrivée doit se située en pays de la Loire)
- ❖ A bord des lignes cars 7,12,13,15,16,17,18 et 26
- ❖ A bord des Intercités sans réservation obligatoire.



FORMULAIRE DE DEMANDE

Gagnez du temps. Faites votre demande en ligne sur : aleop.paysdelaloire.fr/carte-mobi

* champs obligatoires

Avant la carte mobi utilisiez-vous Aléop en TER ?

Oui Non

Avec la carte mobi combien de fois par an allez-vous utiliser Aléop en TER ?

Moins de 3 fois Entre 4 et 10 fois
 Entre 11 et 20 fois Plus de 20 fois

Vous êtes : Demandeur d'asile Étudiant

Demandeur d'emploi Sans emploi

En emploi Retraité

* Madame Monsieur

* Nom :

* Prénom(s) :

* Date de naissance :

* Adresse : Numéro : Rue /

Code postal : Ville :

* Téléphone :

* E-mail :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises. En cas de fin de validité du document permettant de séjourner légalement en France, je m'engage à ne plus utiliser carte mobi pour mes déplacements sur le réseau Aléop en TER.

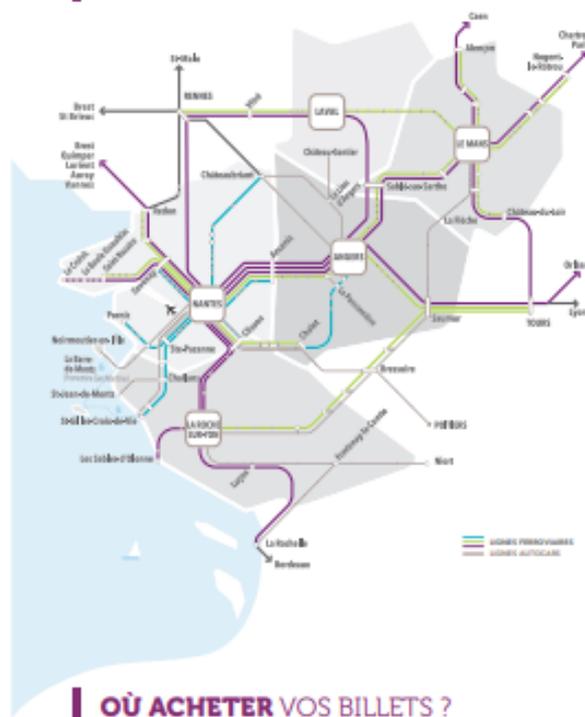
Signature du demandeur
de la carte mobi :

Le ____ / ____ / ____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Région pour l'instruction et la gestion de la carte mobi. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au service carte mobi. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : cartemobil@paysdelaloire.fr

Aléop RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

CARTE DES LIGNES RÉGIONALES DE TRANSPORT DES PAYS DE LA LOIRE



OÙ ACHETER VOS BILLETS ?



* sur paysdelaloire.ter.sncf.com



* en gare des Pays de la Loire sur les bornes Aléop en TER ou au guichet.

1 BILLET = 1 jour

Un billet a une durée de validité d'une journée.

Plus d'informations
sur paysdelaloire.ter.sncf.com

Avec TER, trouvez votre rythme

CARTE mobi

QUAND MOBILITÉ RIME
AVEC SOLIDARITÉ

HOP!



Carte gratuite offrant
50% ou 75% de réduction



Theodorakis - Revue 2016 - Au pays pour sur le web public - SNCF - Mairie de RCS Buisson / BISSONNAIS

QUOI DE PLUS JUSTE
QUE LA

MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

LA CARTE MOBI, C'EST QUOI ?

-  • Une carte gratuite et nominative.
-  • Valable 1 an et renouvelable.
-  • -50 ou -75 % sur vos billets en 2^e classe.

C'EST POUR QUI ?

- La carte mobi est destinée aux personnes dont les ressources sont inférieures au plafond fixé par le code de la sécurité sociale (soit un Quotient Familial CAF < 810 en février 2024)



- Les mineurs et les personnes de plus de 65 ans peuvent également bénéficier de la Carte mobi.



aleop.paysdelaloire.fr

où L'UTILISER SUR LE RÉSEAU ALÉOP ?



Trains et Intercités
(hors TGV et trains à réservation obligatoire)



Lignes régionales
(7, 12, 13, 15, 16, 17, 18* et 26)
*jusqu'au 31/08/2024

Voyagez également vers la Bretagne et jusqu'aux villes de La Rochelle, Alençon, Nogent-le-Rotrou, Bressuire et Niort. Attention, les billets doivent être achetés en ligne sur paysdelaloire.ter.sncf.com ou dans une gare des Pays de la Loire.

QUAND L'UTILISER ?

Tout le temps pour tous les trajets.

COMMENT L'OBTENIR ?

Par téléprocédure



aleop.paysdelaloire.fr/carte-mobi

Par courrier



en retournant le **formulaire** entièrement **complété** avec les **pièces** demandées à l'adresse ci-contre

Votre carte vous sera envoyée sous 10 jours à votre domicile.



10 jours



• Renouvellement :

Il est nécessaire de renvoyer un dossier complet tous les ans.

• En cas de perte ou de vol :

Le dossier devra être entièrement reconstitué.

CARTE
mobi

VOTRE BESOIN CONCERNE

- Une 1^{re} demande
- Un renouvellement



PIÈCES À FOURNIR*

EN LIGNE :

aleop.paysdelaloire.fr/carte-mobi

OU EN PAPIER PAR VOIE POSTALE :

Service carte mobi TSA 35067,
57072 METZ CEDEX 3.

*LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE DATÉS
DE MOINS DE 3 MOIS

- formulaire en ligne ou papier, renseigné et signé
- photo couleur, récente, format classique sur fond clair, inscrire NOM et Prénom au dos, sauf renouvellement
- justificatif de ressources (exemple : attestation CAF, MSA, OFII, avis d'impôts, etc.)
- photocopie de la pièce d'identité

Vous avez des difficultés pour constituer votre dossier ?
Contactez :



09 69 32 35 11

cartemobi@paysdelaloire.fr

Aléop || RÉGION
PAYS
DE LOIRE

ALEOP Pays de la Loire



ALEOP

TER

Transport en commun

72

Cars Interurbains

53

Cars Régionaux

La Carte Etudiante des Métiers

- ❖ Permet d'ouvrir droit à de nombreuses réductions :
 - transport, cinéma, musées, sport, activités de loisirs et culturelles
- ❖ Valable sur l'ensemble du territoire national
- ❖ Délivrée par l'établissement de formation
- ❖ Être âgé de 16 à 25 ans



Le pass Culture

Ce qui Change à partir du 1^{er} mars 2025 :

- ❖ **Des 18 ans un crédit de 150 € pour la culture et le sport :**
 - **Cinéma, concert, théâtre, billets d'entrée de musées , livres**
- ❖ **50 € à 17ans**
- ❖ **0 € pour les jeunes de 15 ans à 16 ans**

La demande se fait via l'application mobile ou sur le site Internet



pass Culture : ce qui change à partir du 1^{er} mars 2025

 Si je me suis inscrit avant le 1^{er} mars



J'ai déjà reçu 20€ à 15 ans. Je recevrai 50€ à 17 ans et 150€ à 18 ans.



J'ai déjà reçu 30€ à 16 ans. Je recevrai 50€ à 17 ans et 150€ à 18 ans.



J'ai déjà reçu 30€ à 17 ans. Je recevrai 150€ à 18 ans.

18 ans

J'ai déjà reçu 300€ à 18 ans et ils sont valables jusqu'à la veille de mes 21 ans.

 Si je m'inscris à partir du 1^{er} mars



Je peux accéder à l'application mais je recevrai du crédit à mes 17 ans (50€) et 18 ans (150€).



Je reçois 50€ puis 150€ à mes 18 ans (les 2 crédits sont cumulables).



Je reçois 150€ valables jusqu'à la veille de mes 21 ans.

À VENIR !



Je recevrai un bonus de 50 euros, sous réserve de conditions de ressources/handicap



*pour 8€ d'achat

Infos pratiques sur
epassjeunes-paysdelaloire.fr

 **RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

e.PASS JEUNES

LE E PASS JEUNES EST **UNE APPLICATION MOBILE ET UN SITE WEB** PROPOSÉS PAR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE. LE E PASS JEUNES PERMET AUX JEUNES D'ACCÉDER À UNE MULTITUDE D'AVANTAGES ET DE BONS PLANS CULTURE, SPORT, ÉDUCATION.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Téléchargez l'application mobile
- 2 Créez votre compte, c'est simple !
- 3 Commandez votre epass et utilisez vos e.coupons sur votre smartphone.

POUR EN SAVOIR +

epassjeunes-paysdelaloire.fr

LA RÉGION VOUS OFFRE 130€ D'AVANTAGES CULTURE ET SPORT

valables auprès de partenaires situés partout en Pays de la Loire pour 8€ par an.

POUR QUI ?

Pour tous les jeunes scolarisés dans un lycée, CFA, IME ou MFR des Pays de la Loire et pour tous les autres jeunes résidant en Pays de la Loire, âgés de 15 à 19 ans en recherche d'emploi).



**E.COUPON
CINÉMA**

7€



**E.COUPON
SPECTACLE**

16€



**E.COUPON
FESTIVAL**

1 entrée gratuite



**E.COUPON
LIVRE**

8€



**E.COUPON
PATRIMOINE**

12€



**E.COUPON
ÉVÉNEMENT
SPORTIF**

12€



**E.COUPON
ENGAGEMENT
CITOYEN OU
CHANTIER BÉNÉVOLE**

60€



**E.COUPON
PRATIQUE ARTISTIQUE
OU SPORTIVE**

16€

 **RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

130 € d'AVANTAGE CULTURE ET SPORT

- ❖ Valables auprès des partenaires situés en pays de la Loire pour
8 € par an
- ❖ Pour tous les jeunes scolarisés dans les lycéens CFA, IME ou MFR
des Pays de la Loire et tous les autres jeunes résidant en
Pays de la Loire, âgés de 15 à 19 ans en recherche d'emploi

La demande se fait via l'application mobile ou le site Internet



Aide Mobili – Jeune

❖ Jusqu'à 100 € par mois
pour votre loyer

La demande se fera via le site : www.mobili-jeune.fr





Alternant

Une aide pour payer votre loyer ?



Jusqu'à 100 €/mois pour alléger votre loyer et vous aider à vous rapprocher de votre emploi

POUR QUI ?



Jeune de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole



Votre revenu ne dépasse pas 80 % du SMIC⁽¹⁾

Voir le montant actualisé



POUR QUOI ?



- Vous **changez de résidence principale** pour vous rapprocher de votre emploi
- ou
- Vous **prenez un second logement** pour vous rapprocher de votre emploi



Ce nouveau logement est distant du précédent d'au moins 70 km. À défaut, vous justifiez d'un temps de trajet supérieur à 40 min entre les deux adresses⁽²⁾



Vous supportez une double charge de loyer

POUR QUEL MONTANT ?



L'AIDE MOBILI-JEUNE* prend en charge une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, déduction faite de l'aide au logement.



Bénéficiez de cette aide pendant une année de formation professionnelle, dans la limite de 11 mois soit un montant maximal de 1 100 €⁽³⁾



Votre logement :

- peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social.
- fait l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation.

COMMENT ?



1

Rendez-vous sur mobilijeune.actionlogement.fr pour vérifier votre éligibilité



2

Saisissez votre demande en ligne et déposez vos justificatifs



3

Recevez jusqu'à 100 € par mois après l'acceptation de votre dossier



- **Aide gratuite** sous forme de subvention.
- **L'entrée dans votre logement et la demande d'aide** doivent être effectuées **dans les 3 mois qui précèdent ou qui suivent, la date de début d'exécution du contrat d'alternance.**
- **Maintien possible de l'aide** en cas de changement de logement et/ou changement d'entreprise ou de formation.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

(1) Le salaire à prendre en compte est celui inscrit sur votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

(2) Le calcul de la distance ou du temps de transport doit être réalisé, sur la tranche horaire de 7h30 à 9h30 du lundi au vendredi, en véhicules motorisés et immatriculés ou transports en commun.

(3) Vous pouvez bénéficier de cette aide sur deux années de formation maximum, consécutives ou non, soit deux fois 11 mois.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

AIDE MOBILI-JEUNE* est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

AIDE MOBILI-JEUNE* est une marque déposée pour le compte d'Action Logement Services. © 2023 Action Logement Services. Tous droits réservés. L'usage de ce document est autorisé à condition de citer la source.



La Garantie Visale

- ❖ Un dispositif gratuit qui est votre garant
- ❖ Pour les jeunes de moins de 30 ans ou salarié nouvellement embauché
- ❖ Une couverture des impayés de loyer
- ❖ Une sécurité aussi bien pour le propriétaire que pour le locataire
- ❖ Une solution rapide et simple

Attention, le bail ne doit pas être signé avant l'obtention du visa certifié pour le locataire

*Toutes les démarches (demande de visa et suivi de dossier) s'effectuent
Via le site : www.visale.fr*



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Connectez-vous dès maintenant sur :
visale.fr



L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

⁽¹⁾Dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges pour un logement du parc privé. Dans le parc locatif social ou assimilé, prise en charge dans la limite de 9 mois d'impayés de loyers et charges locatives, déduction faite des aides au logement.

⁽²⁾Dans le parc locatif privé, en cas de dégradations imputables au locataire, les frais de remise en état du logement sont couverts, jusqu'à deux mois de loyer et charges inscrits au bail, en complément du dépôt de garantie (sauf pour le bail mobilité).

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

ActionLogement 

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à FORIAS sous le numéro 17006232

Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL @Visale_fr

Locataire

Besoin d'un garant pour votre logement?



Ayez le réflexe Action Logement !

DEP-VISALE-LOC - Janvier 2023
Ce document n'a ni valeur contractuelle et a une finalité purement informative

VISALE. 
CONNECTE IMMOBILITÉ ET LOGEMENT

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

VISALE, LA GARANTIE QUI FACILITE VOTRE ACCÈS AU LOGEMENT DANS LE PARC PRIVÉ



UNE GARANTIE 100 % GRATUITE ET DIGITALE

Bénéficiez gratuitement d'une garantie en cas de loyers impayés. Si vous rencontrez des difficultés, Action Logement prend le relais pour indemniser le propriétaire et vous accompagne pour vous aider à rembourser votre dette.



UNE CAUTION 100 % FIABLE

Plus besoin de demander à votre famille ou vos amis de se porter garant pour vous. Vous êtes autonome et accompagné par Action Logement, acteur de référence du logement en France.



UN ACCÈS AU LOGEMENT FACILITÉ

Augmentez vos chances d'accéder à un logement en joignant votre Visa Visale certifié à votre dossier. C'est la preuve d'une candidature solide et un gage de tranquillité pour vous et le propriétaire.



4 AVANTAGES POUR CONVAINCRE UN PROPRIÉTAIRE

- 1 Il est protégé gratuitement en cas d'impayés sur toute la durée du bail⁽¹⁾ et en cas de dégradations locatives⁽²⁾.
- 2 C'est Action Logement qui s'engage et vérifie vos pièces : votre propriétaire n'a pas besoin d'étudier vos documents ou ceux de votre garant.
- 3 Le contrat de cautionnement est disponible en 5 minutes sur visale.fr sans aucune pièce justificative à télécharger.
- 4 En cas d'impayés ou de litige, le propriétaire perçoit rapidement le loyer et les procédures sont prises en charge.



VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À VISALE SI...

- Vous avez entre 18 et 30 ans inclus quelle que soit votre situation
- Vous êtes salarié(e) de plus de 30 ans, muté(e) ou nouvellement embauché(e) ou avec des revenus ne dépassant pas 1 500 € nets/mois.

Faites le test sur visale.fr et demandez votre Visa pour accéder à un nouveau logement.



BON À SAVOIR

La garantie Visale est ouverte aux étudiants ou alternants, pour tous types de logements (parc privé, social et assimilé), et aux jeunes de 30 ans au plus, en structures collectives.

VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC



3 ÉTAPES POUR OBTENIR VOTRE GARANT



Connectez-vous sur visale.fr pour effectuer la demande.



Une fois le Visa certifié, remettez-le au propriétaire.



Le propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir le contrat de cautionnement

Vous pouvez signer le bail avec le propriétaire !

Prime d'activité

- ❖ Destinée aux apprentis de + de 18 ans percevant un revenu mensuel net de 78 % du SMIC
- ❖ Sous conditions des ressources du foyer
- ❖ La demande se réalise en ligne via le site de la CAF



Avant de commencer, préparez les éléments suivants :

- vos ressources nettes perçues sur les trois derniers mois (salaires, revenus non salariés, indemnités chômage, pensions alimentaires...),
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- vos coordonnées complètes (numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale),
- votre numéro de Sécurité sociale,
- votre dernier avis d'imposition.

Étape 1 : Estimez vos droits

- 1 Sur la page d'accueil du site caf.fr, sélectionnez « Aides et démarches ».
- 2 Choisissez la rubrique « Mes démarches » et cliquez sur « Accéder à mes démarches ».
- 3 Cliquez sur la prestation « Prime d'activité » pour faire ma simulation, puis sur « Commencer ».
- 4 Vous devez saisir des informations sur votre situation familiale et professionnelle, le montant de vos ressources... Une fois tous les champs renseignés, cliquez sur « Valider », vous obtiendrez une estimation de votre aide... Vous pouvez alors faire directement une demande de Prime d'activité en ligne.



Étape 2 : Demandez une Prime d'activité

- 1 Sur la page d'accueil du site caf.fr, sélectionnez « Aides et démarches ».
- 2 Choisissez la rubrique « Mes démarches » et cliquez sur « Accéder à mes démarches ».
- 3 Cliquez sur « Vie professionnelle » puis « Prime d'activité » et enfin sur « Faire la demande ».
- 4 En fonction de votre situation, choisissez :
 - « Créer un compte » si vous n'êtes pas allocataire ou « S'identifier avec FranceConnect » si vous possédez déjà un compte FranceConnect, ou
 - « Se connecter » si vous êtes allocataire en renseignant vos informations personnelles.



- 5 Saisissez les informations sur votre situation familiale et professionnelle, le montant de vos ressources... Une fois tous les champs renseignés, un **montant estimatif de Prime d'activité est calculé** et vous avez un récapitulatif de votre demande. Vérifiez ce récapitulatif et cliquez sur « Valider ».

Votre demande est automatiquement transmise à votre Caf. Un accusé de réception vous est envoyé par mail.



Caf de la Haute-Loire
 10 avenue André Soulier - CS 50322
 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
 Tél : 3230 Service gratuit + prix appl.

Un bilan de santé gratuit

IRSA

Institut inter
Régional pour la
Santé

Le Mans

02 43 39 14 00

53

Laval

02 43 53 23 92

72



Faire un bilan de santé

Qu'est-ce qu'un Examen de Prévention en Santé ?

→ **Un bilan de santé entièrement pris en charge par la caisse primaire d'Assurance maladie et sans avance de frais.**

Vous êtes assuré au régime général de l'**Assurance Maladie** et vous avez 16 ans ou plus ? L'IRSA vous propose de faire un point sur votre santé avec des professionnels : médecins, dentistes, infirmiers, etc.

Ensemble, vous pourrez parler de votre santé et aborder des sujets qui vous questionnent. Vous bénéficierez d'un examen et d'un accompagnement personnalisés adapté à vos besoins, votre âge, votre mode de vie, vos antécédents personnels et familiaux, mais aussi de votre suivi médical. C'est un moment privilégié pour :

- Echanger avec des professionnels de santé lors d'une consultation médicale
- Bénéficier d'actions de dépistage
- Obtenir des conseils personnalisés et des orientations adaptées



→ Comment se déroule un examen de prévention en santé ?

Prenez rendez-vous dans l'un des **centres d'examens de santé** près de chez vous.



Si besoin, un agent administratif fait le point avec vous sur vos droits (médecin traitant, mutuelle) et vous accompagne dans vos démarches.

Vous rencontrez un(e) infirmier(e) et un(e) médecin pour une consultation. Ils abordent avec vous vos préoccupations et répondent à vos questions.



En fonction de votre situation, des examens complémentaires (prise de sang, examen dentaire, tests de dépistage, audition, souffle, poids, tension artérielle, rattrapage vaccinal, etc.) vous sont proposés.



Vous faites le point avec le médecin. Selon vos besoins et si vous le souhaitez, vous pourrez être orientés vers d'autres professionnels ou structures de santé.



Le compte-rendu de votre prévention en santé est envoyé à votre médecin traitant avec votre accord.

100% Santé

Des soins pour tous

- ❖ *Pour en bénéficier : renseignez-vous auprès de votre complémentaire santé.*





OPTIQUE AUDIO DENTAIRE

L'offre 100 % Santé, qu'est-ce que c'est ?

Une offre qui vous permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives, des prothèses dentaires **de qualité, prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.**

De quoi se compose-t-elle ?

D'un **large choix d'équipements** performants et esthétiques, pour répondre à tous les besoins.

Qui peut en bénéficier ?

L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une **complémentaire santé responsable*** ou de la **CMU-c**. Mais elle n'est pas obligatoire et chacun resté libre de choisir les équipements qu'il souhaite.

Comment en bénéficier ?

Elle sera disponible **dans toute la France** et auprès de **tous les professionnels de santé concernés**. Pour en bénéficier, demandez leur conseil et renseignez-vous auprès de votre complémentaire santé.

* Concrètement, près de 95% des contrats sur le marché sont aujourd'hui responsables : en cas de doute, n'hésitez pas à interroger l'organisme complémentaire qui vous couvre. Un contrat est dit responsable notamment lorsqu'il ne fixe pas les cotisations en fonction de l'état de santé des assurés, et qu'il assure une couverture complémentaire minimale (ticket modérateur, forfait journalier illimité...).

100% SANTÉ

en bref

- ⊗ L'offre 100 % Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une **complémentaire santé responsable** ou de la **CMU-c**.
- ⊗ Vous allez progressivement bénéficier d'aides auditives, de prothèses dentaires et de lunettes de vue remboursées à **100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.**
- ⊗ Vous allez avoir un **large choix d'équipements de qualité**, performants et esthétiques.
- ⊗ Vous allez pouvoir en disposer auprès de tous les **audioprothésistes, opticiens et dentistes conventionnés.**

Retrouvez toutes les informations
100% Santé sur
solidarites-sante.gouv.fr/100pourcent-sante
#100pourcentsante



100% SANTÉ

**Des soins pour tous,
100% pris en charge**

⊗
Lunettes de vue
Prothèses dentaires
Aides auditives



100% SANTÉ

Accéder à des soins de qualité
100% pris en charge

À quel moment sera-t-elle
disponible ?

100% Santé se déploiera **progressivement à partir du 1^{er} janvier 2019**. Les lunettes de vue, les aides auditives et les prothèses dentaires seront de mieux en mieux prises en charge **jusqu'à leur remboursement complet d'ici 2021**.



1^{er} Janvier
2019
C'est parti !



- 200 €
en moyenne
par aide auditive*

Baisse de 100 € en moyenne
du tarif de l'aide auditive
et revalorisation de la base
de remboursement
de 200 € à 300 €.

2020
Ça avance



- 250 € supplémentaires
en moyenne
par aide auditive*

Baisse supplémentaire de 200 € en
moyenne du tarif de l'aide auditive
et revalorisation supplémentaire de 50 €
de la base de remboursement.



Couronnes et bridges
100% pris en charge*



Lunettes de vue
100% prises en charge*

2021
C'est en place !



0 €

TOUTE L'OFFRE
100% SANTÉ

100%
PRISE EN CHARGE*

*Valable uniquement sur les prestations de soins et d'équipements 100% Santé, 100% pris en charge après remboursement par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé.

Mon offre 100% Santé, c'est quoi ?



Un large choix d'aides auditives performantes et ergonomiques

Une sélection étendue d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth...).



Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité

Une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.



Une large gamme de lunettes de vue esthétiques

Un large choix parmi au minimum 17 modèles de montures adultes en 2 coloris différents, et 10 modèles enfants en 2 coloris différents, ainsi que des verres (amincis, antireflet...) traitant toutes les corrections visuelles.

**Pour toutes informations
complémentaires**

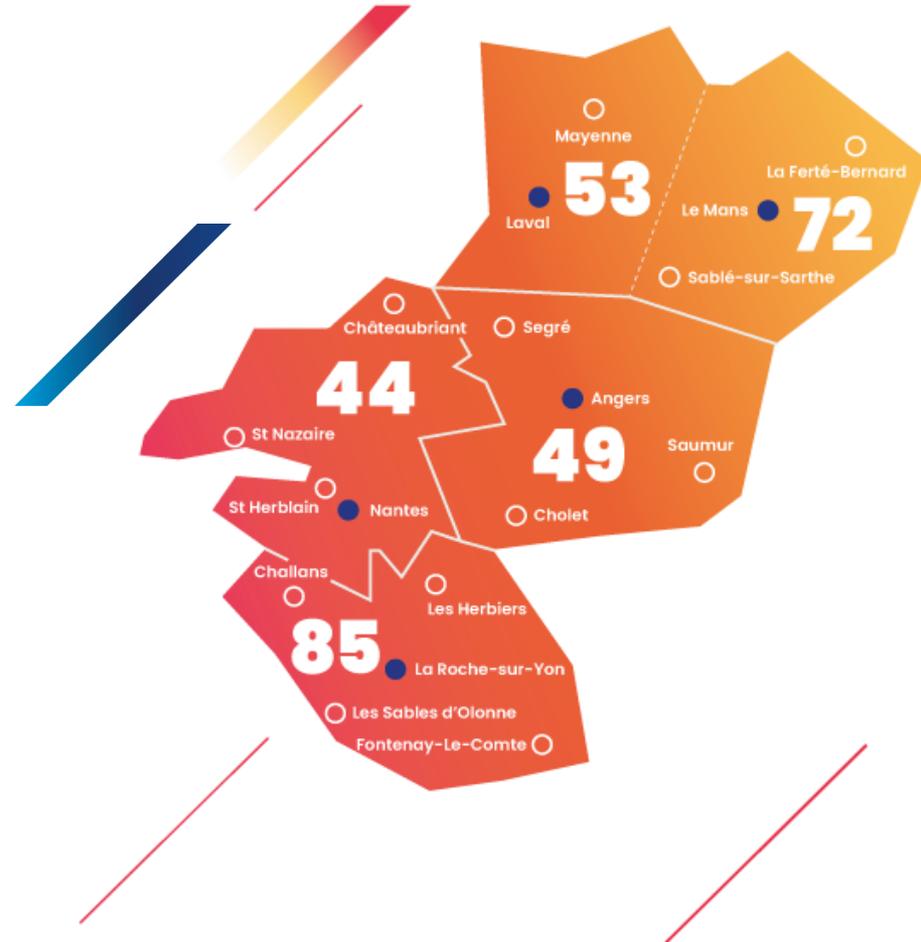
Vous pouvez contacter :

**Maryse DURAND
Accompagnatrice Sociale
et Référente Handicap
au**

**02 43 84 88 28 ou 07 50 55 25 41
Maryse.durand2@ac-nantes.fr**



**MERCI
POUR
VOTRE ÉCOUTE**



Retrouvez-nous
sur les Réseaux Sociaux



d'infos sur

www.greta-cfa-paysdelaloire.fr